

Cher randonneur,

A l'occasion du week end du téléthon prévu le 7 et 8 décembre 2018 la traditionnelle randonnée en quad et SSV organisée par DORDOGNE MARONNE QUAD NATURE.

Pour cette 12^{ème} randonnée nous vous proposons de participer à 2 randonnées. Une qui aura lieu le vendredi soir en nocturne et la traditionnelle randonnée du samedi.

Nous serions ravis de vous avoir à nos côtés pour ses épreuves sportives, prévoir bidon d'essence pour le samedi.

Notre ami Bébert MOISSON et ses bénévoles nous recevrons pour partager le repas traditionnel comme chaque année.

Une nouvelle organisation cette année il y aura 3 groupes. A la fin de la randonnée on se change pour allé manger.

PROGRAMME :

VENDREDI 7 DECEMBRE

19H00 : Accueil au stade de foot de NEUVILLE

19H30 : Départ de la randonnée

22H00 : Arrivée de la randonnée, soupe à l'oignon

SAMEDI 8 DECEMBRE

7H15 : Accueil au stade de foot de NEUVILLE Petit déjeuner

8H00 : départ de la randonnée

14H00 : Repas

PLACES LIMITEES A 70 QUADS SSV

Inscription à renvoyer avant le 30 novembre à l'adresse suivante :

MR MIELVAQUE Yannick (Renseignement au 07 71 00 20 58)

4 impasse Mireille

19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE

Les organisateurs

BULLETIN D'INSCRIPTION

PILOTE VEHICULE : QUAD SSV

NOM : N° de permis :

Prénom : Marque :

Adresse : Cylindrée :

..... Immatriculation :

Téléphone : ASSURANCE

Email : Compagnie :

(Confirmation de l'inscription) N° de contrat :

	TARIF CONDUCTEUR	TARIF PASSAGER	TOTAL
VENDREDI SOIR	10€00	10€00	
SAMEDI	40€00 (30€00 AFM + 10€00 repas)	20€00 (10€00 AFM + 10€00 repas)	
		MONTANT A REGLER	

ELEMENT A FOURNIR :

- PHOTOCOPIE DU PERMIS, CARTE GRISE, ATTESTATION D'ASSURANCE
- CHEQUE D'INSCRIPTION A L'ORDRE DE : DORDOGNE MARONNE QUAD NATURE

AUCUN REGLEMENT NE SERA PRIS LE JOUR DE LA RANDONNEE

Je soussigné

Déclare :

Avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du quad, conformément à l'article L312-4 du code du sport.

Renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisateur, des maires des communes traversées et des propriétaires des terrains empruntés par le parcours de la randonnée, pour tous les dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir à l'occasion de la manifestation.

FAIT A

SIGNATURE (PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »

LES ORGANISATEURS